

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DIRECTEUR du 12 novembre 2025

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le **12 novembre 2025 au siège du SMICTOM Nord Alsace à 18 h.**

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 7 novembre 2025.

Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Bernard CHARBAU, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, adjoint au Maire de Lembach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeney.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz, avec procuration de vote à M. Charbau.

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen, avec procuration de vote à M. Philipps.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains, avec procuration de vote à M. Kraemer.

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach, avec procuration de vote à M. Giraud.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim, avec procuration de vote à M. Isel.

Monsieur Serge STRAPPAGON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg, avec procuration de vote à M. Tyburn.

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen, avec procuration de vote à M. Walter.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 1^{er} octobre 2025
2. Contribution 2026 des collectivités adhérentes
3. REOM 2026 pour les Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin
4. Tarifs 2026 – Biodéchets
5. Tarifs 2026 – Autres prestations
6. Déchèteries
 - 6.1 Tarifs 2026 - Déchèteries
 - 6.2 Informations accès 2025
7. Divers
 - Point déchèterie de Betschdorf



1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 1^{er} octobre 2025

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 1^{er} octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

2. Contribution 2026 des collectivités adhérentes

Le Président expose :

Sur les huit dernières années, l'inflation était de 18,3 % (au 31/12/2024), l'enveloppe globale des participations demandées aux communautés de communes a quant à elle augmentée de 4 % en 2023 et de 4 % en 2024.

La bonne gestion du budget 2025 devrait permettre au SMICTOM de terminer l'année sur un exercice conforme au budget primitif.

Dans ce contexte, le Président propose de ne pas augmenter la contribution des communes et de repartir sur des participations similaires à celles demandées en 2025 soit :

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| CC Outre Forêt | 1 569 559 | 1 632 341 | 1 697 635 | 1 697 635 | 1 697 635 |
| CC Plaine du Rhin | 1 924 520 | 2 001 501 | 2 081 561 | 2 081 561 | 2 081 561 |
| CC Pays de Wissembourg | 1 610 990 | 1 675 430 | 1 742 447 | 1 742 447 | 1 742 447 |
| CC Pays de Niederbronn | 2 280 677 | 2 371 904 | 2 466 780 | 2 466 780 | 2 466 780 |
| CC Sauer Pechelbronn | 1 679 979 | 1 747 178 | 1 817 065 | 1 817 065 | 1 817 065 |
| | 9 065 725 | 9 428 354 | 9 805 488 | 9 805 488 | 9 805 488 |

Il convient de prendre en compte que la possibilité de ne pas augmenter les participations provient exclusivement des recettes des DIB pour l'année 2025.

M. Isel souhaite à nouveau aborder l'harmonisation de la redevance sur l'ensemble du territoire et indique que ce sujet lui tient à cœur. Il questionne le Président sur la reprise de la facturation des communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains et souhaiterait savoir si cela s'est bien passé et si le budget arrive à l'équilibre. Il indique que sur sa communauté de communes les parts fixes de foyers composés d'une et de deux personnes ont été augmentées pour tendre vers le montant de la part fixe appliquée par le SMICTOM. Il s'interroge sur le montant de la part fixe de 166 € qui selon lui ne permet pas d'équilibrer le budget. M. Giraud indique que le réajustement de la part fixe a été nécessaire sur la première année afin d'équilibrer le montant du budget sur les deux communautés de communes facturées par le SMICTOM et qu'un point sera réalisé une fois l'exercice 2025 terminé avec un réajustement l'année suivante si cela s'avère nécessaire.

Pour M. Walter, le vrai sujet est de savoir si la communauté de communes Sauer-Pechelbronn souhaite confier la facturation au SMICTOM ou pas. Il est impossible de susciter l'unanimité quel que soit le système et les tarifs mis en place.

M. Giraud précise que si le système de calcul des participations était appliqué comme il l'était au départ sur le principe d'une part fixe à 88 % basée sur le nombre d'habitants et de 12 % basé sur le tonnage des ordures ménagères, les deux communautés de communes (Plaine du Rhin et Niederbronn-les-Bains) verrait leur montant baisser de 100 000 €/an et mécaniquement les trois autres communautés de communes verrait leur

montant augmenter de 100 000 €. Il a cependant fait le choix de geler ce mode de calcul tant qu'une harmonisation sur l'ensemble du territoire ne serait pas mis en place.

Pour M. Isel, s'il devait transférer la facturation au SMICTOM, 1 600 foyers verraienr leur part fixe augmenter de 128 à 166 €, ce qui selon lui n'est pas négligeable.

Pour M. Walter, il conviendra tôt ou tard de franchir le cap et confirme qu'il y a de toute manière toujours des inconvénients.

M. Giraud abonde dans ce sens et prend pour exemple sa communauté de communes où les foyers composés d'une personne ont vu une augmentation importante de leur redevance lors du transfert de la facturation sans qu'il n'y ait pour autant une levée de bouclier de la part des usagers.

M. Tyburn évoque l'harmonisation qui est un sujet en discussion depuis plus de dix ans et que seuls trois communautés de communes se sont mises ensemble il y a quelques années.

M. Walter précise que l'approche n'est pas la même car plus sociale.

M. Giraud précise également que sur les trois communautés de communes, les tarifs ne sont plus identiques actuellement. Il dit à nouveau que lors de l'étude d'harmonisation, l'ensemble des personnes y prenant part étaient en accord sur le principe de la redevance à mettre en place et qu'un revirement après coup à quasiment tout balayé.

M. Tyburn ne pense pas que l'harmonisation soit impossible et qu'il convient de trouver quelque chose d'acceptable pour tout le monde. Il faut selon lui repenser le service global car les flux et les services sont différents d'il y a dix ans et un tarif actuel de 140 € par personne n'est pas ridicule en fonction des coûts actuels.

M. Giraud prend l'exemple des emballages plastique qui devraient d'ici quelques années basculer dans la consigne et engendrer un manque à gagner pour le SMICTOM de plus de 500 000 €/an. Il cite l'exemple du SMICTOM de Saverne qui facture depuis deux ans maintenant les bacs de tri.

M. Richert indique qu'aucune décision ne sera prise dans l'immédiat, les élections étant trop proches et qu'il faut laisser au Comité Directeur du prochain mandat le soin d'engager cette réflexion.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'arrêter les participations des collectivités adhérentes pour un montant de 9 805 488 € réparties par communauté de communes selon la proposition ci-dessus.

Voix pour = 15

Voix contre = 0



3. REOM 2026 pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin

Le Président expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SMICTOM procède à la facturation des usagers des Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin dans le cadre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) incitative harmonisée.

Dans le cadre d'une demande de participation à ces deux communautés de communes, le montant appelé serait respectivement de 2 466 780 € pour la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de 2 081 561 € pour la communauté de communes de la Plaine du Rhin, soit un montant global de 4 548 341.

La composition de la redevance ne changera pas avec une part fixe au foyer et une part variable calculée en fonction du poids des ordures ménagères résiduelles.

La proposition des tarifs entrant dans le cadre de la REOM 2026 serait la suivante :

| | Proposition de tarifs 2026 | Tarifs 2025 |
|--|----------------------------|-------------|
| Part fixe foyers | 166 €/an | 166 €/an |
| Part fixe collectivités | 166 €/an | 166 €/an |
| Part fixe professionnels | 166 €/an | 166 €/an |
| Part variable | 0,42 €/kg | 0,42 €/kg |
| Bac non restitué/ détérioré | | |
| 120L | 35 € | 35 € |
| 240L | 45 € | 45 € |
| 360L | 70 € | 70 € |
| 660L | 140 € | 140 € |
| 770L | 160 € | 160 € |
| Bac supplémentaire OM/ professionnels | | |
| 120L | 20 €/an | 20 €/an |
| 240L | 40 €/an | 40 €/an |
| 770L | 110 €/an | 110 €/an |
| Bac supplémentaire CS | | |
| 120L | 20 €/an | 20 €/an |
| 240L | 40 €/an | 40 €/an |
| 360L | 60 €/an | 60 €/an |
| 770L | 110 €/an | 110 €/an |
| Verrou | 40 € | 40 € |
| Clé supplémentaire pour verrou | 10 € | 10 € |
| Collecte des OMR en C1 | 2400 €/an | 2400 €/an |
| Collecte CS en C1 | 2400 €/an | 2400 €/an |
| Composteurs | 30 € | 30 € |
| Composteurs suite formation | 20 € | 20 € |



2025/165

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la REOM pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin conformément à la grille tarifaire présentée ci-dessus.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

4. Tarifs 2026 - Biodéchets

Le Président expose :

La collecte des biodéchets est effective sur le territoire du SMICTOM Nord Alsace depuis le 1^{er} janvier 2024. La prestation en apport volontaire offerte aux usagers ne leur est pas facturée directement. Seul le réassort des sacs est facturé au même titre que le bioseau supplémentaire.

Les professionnels sont collectés en porte à porte dans le cadre d'une convention et d'une prestation tarifée.

Le Président propose d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 :

| Particuliers | | |
|-------------------------------------|------------|--|
| Réassort sac | 3€ les 50 | |
| Réassort sac | 5€ les 100 | |
| Bioseau suite perte ou casse | 5€ | Refacturation aux CC Wissembourg, Sauer Pechelbronn et Outre Forêt |

| Professionnels (collecte en porte à porte) | | |
|--|-------------------------|-------------|
| | Proposition tarifs 2026 | Tarifs 2025 |
| Part fixe* | 120 €/an | 120 €/an |
| Vidage de bac | 24€/vidage | 22 €/vidage |
| Location bac 240L | 36 €/an | 36 €/an |
| Location bac 120L | 24 €/an | 24 €/an |
| Bac non restitué/ détérioré | | |
| 120L | 40 € | 40 € |
| 240L | 50 € | 50 € |
| Pénalité non-conformité/ bac mal trié | 60 €/bac | 60 €/bac |
| Verrou | 40 € | 40 € |
| Clé supplémentaire pour verrou | 10 € | 10 € |
| Accompagnement compostage biodéchets | 150 €/an | / |

- *y compris structures petites enfances

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'appliquer dans le cadre de la gestion des biodéchets les tarifs pour l'année 2026 tels qu'indiqués ci-dessus

Voix pour = 15

Voix contre = 0

5. Tarifs 2026 – Autres prestations

Le Président expose :

Le SMICTOM Nord Alsace collecte certains gros producteurs qui ne se trouvent pas sur le territoire des communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin (suite appel d'offres, consultation ou négociation). Ces producteurs sont tout de même facturés sur la base du tarif de la REOM appliquée sur ces deux communautés de communes (seule possibilité de réponse aux appels d'offres).

Il convient de valider par délibération l'application de ces tarifs afin que le SMICTOM puisse recouvrer les montants facturés et répondre à d'éventuels autres appels d'offres.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'appliquer dans le cadre de la collecte des déchets ménagers sur les territoires hors périmètre des communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin les tarifs tels que définis dans la grille tarifaire du point n° 3 lors de conventionnement ou d'appels d'offres concernant les gros producteurs de déchets.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

6. Déchèteries

6.1 Tarifs 2026 - Déchèteries

Le Président expose :

Dans le cadre du contrôle d'accès en déchèterie, il conviendra de définir les tarifs applicables pour l'année 2026.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs tels qu'indiqués ci-dessous pour l'année 2026 :

Particuliers :

- Pas de facturation en-dessous du seuil de 20 entrées
- Passage supplémentaire de 21 à 30 entrées = 5 €
- Passage supplémentaire dès la 31^{ème} entrée = 50 €

La facturation étant faite aux communautés de communes Sauer-Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg une fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin, cette facturation est intégrée dans la REOM facturée par le SMICTOM aux usagers concernés.

2025/168

- Réédition d'un badge (suite perte, détérioration...) = 10 €

La facturation étant faite aux communautés de communes Sauer Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg deux fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin, cette facturation est intégrée dans la REOM facturée par le SMICTOM aux usagers concernés.

- Non restitution du badge = 10 €

La facturation étant faite aux communautés de communes Sauer-Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg une fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin, cette facturation est intégrée dans la REOM facturée par le SMICTOM aux usagers concernés.

Professionnels :

- Part fixe = 40 €/an

- Badge supplémentaire = 10 € (suite perte, détérioration)

- Part variable (fonction de la nature et poids ou volume des déchets déposés) :

Modulation des tarifs selon les sites en fonction de l'acceptation REP Bâtiment

| Nature des déchets | Tarif /m ³ |
|--------------------|-----------------------|
| Papier/ Carton | 5 € |
| Métaux/ Batteries | 0 € |
| Huisseries | 16 € |
| Gravats | 40 € |
| Plâtre | 210 € |
| Tout venant | 120 € |
| Déchets verts | 14 € |
| Bois | 25 € |
| Verre | 5 € |
| D3E | 0 € |
| Huiles végétales | 0 € |
| Huiles minérales | 120 € |
| Toxiques | 1400 €* |
| Mobilier | 0 € |

*facturation minimum de 5L pour les toxiques

| Nature des déchets | Tarif /unité |
|--------------------|--------------|
| Bouteilles de gaz | 10 € |
| Extincteurs | 25 € |

Voix pour = 15

Voix contre = 0

6.2 Information accès 2025

Le contrôle d'accès en déchèterie est en place depuis le mois de mai 2019 (l'année 2019 a été dédiée à l'ajustement du système).

En 2025 (au 18/10/2025), 32 215 foyers différents (sur 44 622 foyers répertoriés au total) ont utilisé leur badge au moins une fois (ils étaient 29 144 en 2019, 32 626 en 2020, 33 077 en 2021 et 32 588 en 2022, 32 522 en 2023 et 32 147 en 2024) soit un taux d'utilisation de 72,19 % (27,8 % des usagers n'ont jamais utilisé leur badge).

| Année | Nb utilisateurs usagers des déchèteries | Nb usagers différents > 20 entrées | Nb usagers différents > 25 entrées | Nb usagers différents > 30 entrées |
|-------|---|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| 2019 | 29 144 | 330 | 140 | 63 |
| 2020 | 32 626 | 273 | 60 | 26 |
| 2021 | 33 077 | 438 | 84 | 25 |
| 2022 | 32 588 | 234 | 58 | 29 |
| 2023 | 32 522 | 206 | 50 | 28 |
| 2024 | 32 147 | 249 | 43 | 13 |
| 2025* | 32 215 | 129 | 22 | 9 |

*au 18/10/2025

Extrapolation sur une année entière

| | | | | |
|------|--------|-----|----|----|
| 2025 | 39 915 | 160 | 27 | 11 |
|------|--------|-----|----|----|

Au 18/10/2025 :

- 70,18 % des usagers sont allés 5 fois ou moins en déchèterie
- 89,63 % des usagers sont allés 10 fois ou moins en déchèterie
- 96,99 % des usagers sont allés 15 fois ou moins en déchèterie
- 98,91 % des usagers sont allés 20 fois ou moins en déchèterie
- La moyenne 2025 devrait être de 5,5 entrées/an/foyer (4,26 entrées en 2023 et 4,08 entrées en 2024)
- La moyenne 2025 devrait être de 6,02 entrées/an/foyer en ne prenant uniquement en compte les usagers utilisant les déchèteries (7,49 entrées en 2023 et 7 entrées en 2024)

7. Divers

- Point déchèterie de Betschdorf

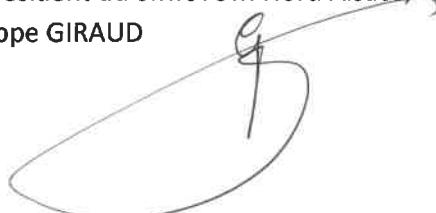
M. Giraud informe d'un nouveau retard pris dans le chantier de la déchèterie, le terrain actuel gorgé d'eau ne permettant pas la portance des engins de chantier devant réaliser les inclusions rigides.

Un nouveau traitement à la chaux devrait être réalisé dans la semaine en cours et le démarrage des travaux pour la mise en place des inclusions rigides devrait quant à lui débuter le 17 novembre pour une durée de trois semaines.

- Comité Directeur 16/12/2025 à 18h00 à la salle communale de ROTT

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 19h15.

Le Président du SMICTOM Nord Alsace,
Philippe GIRAUD




Le secrétaire de séance,
Michael GRUNY

